

## **Pour Emmanuel Macron, la détention d'un diplôme ou d'un titre n'est pas indispensable au bon fonctionnement d'un secteur.**

"Le diplôme n'a pas le monopole de la compétence. Elle peut s'acquérir par l'expérience", déclare Emmanuel Macron, ministre de l'Économie et des Finances, lors d'un séminaire de l'APCMA, le 8 décembre 2015. Puis il précise que "l'obligation de qualification\* n'est pas indispensable au bon fonctionnement d'un secteur". Le projet de loi sur les « nouvelles opportunités économiques » sera présenté en janvier 2016 en Conseil des ministres, comporterait des mesures visant à assouplir les conditions d'exercice de certaines activités réglementées (réparation des véhicules, construction et réparation des bâtiments, coiffure, boulangerie...).

La FSU a réagi dès la publication de ces déclarations en envoyant une [lettre](#) au Président de la République, dont vous trouverez ci-dessous quelques extraits :

« La FSU est pour le moins surprise et choquée des récents propos tenus par le Ministre de l'Economie et des Finances lors d'un séminaire de l'APCMA le 8 décembre dernier, lorsqu'il affirme que *« l'obligation de qualification n'est pas indispensable au bon fonctionnement d'un secteur »*.

Il dit envisager que le projet de loi sur les nouvelles opportunités économiques prévu pour le mois de janvier prochain puisse permettre de *« revoir les exigences de qualification requises pour exercer certaines activités »*.

Comment peut-on en effet vouloir conduire plus de 80 % d'une classe d'âge au baccalauréat et 50 % d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur en expliquant que cela n'est pas utile ? Comment peut-on encourager les jeunes, et particulièrement ceux les plus en difficultés, ceux qui ont donc le plus besoin de formation et de diplômes, à poursuivre leurs études alors qu'un ministre explique que cette obligation de qualification constituerait des freins à l'emploi et à la création d'entreprise ? Faut-il lui rappeler que l'insertion sur le marché du travail des jeunes est difficile ? Aujourd'hui, le taux de chômage des jeunes est de l'ordre de 25 % et touche 40 % des jeunes à bac+5 un an après l'obtention de leur diplôme et 60 % des non diplômés. Ceci montre le lien entre le niveau de diplôme et l'emploi qui reste déterminant ? La qualification est non seulement déterminante pour permettre l'insertion professionnelle mais elle est aussi essentielle pour permettre aux jeunes de se construire en tant que citoyens éclairés qui prendront toute leur place dans la société.»

(\*) : Qualification : détention d'un diplôme ou d'un titre. La [loi](#) du 5 juillet 1996 oblige des professionnels à détenir une qualification professionnelle afin de protéger la sécurité ou la santé du consommateur.

## Affectation post bac 2016 : pour un réel accompagnement des Bacheliers professionnels !

---

L'orientation de nos Bac pro vers le supérieur est devenue une préoccupation du MEN mais il reste beaucoup de chemin à parcourir pour assurer une meilleure intégration des élèves issus de la VP dans les STS.

Depuis 2000, la part des bacheliers pros qui poursuivent dans le supérieur est passée de 16 à 39% en 2015. Mais la représentativité des Bac pro ne dépasse pas 25% dans les sections de technicien supérieur (STS). En 2014, sur 173 671 élèves de terminale pro, seulement 69 295 ont demandé une STS et seulement 35 534 y ont obtenu une place : un élève sur cinq. D'où la déclaration de la Ministre de l'EN le 8 décembre 2015 : "De chaque recteur, j'attendrai que la progression soit amplifiée", et donc elle souhaite que "localement des quotas soient fixés [...], qu'ils soient remontés et qu'on puisse en rendre compte."

Ces déclarations vont dans le même sens que les objectifs de la loi de 2013 qui incite les recteurs à fixer des quotas de bacheliers professionnels en STS. Mais G Fioraso, la précédente ministre de l'enseignement supérieur, était contre. Elle envisageait de parquer les bacs pros dans une filière supérieure spécifique. Et à l'époque, le SNUEP n'a pas cessé de critiquer ce choix simpliste qui contourne les problèmes au lieu de les résoudre.

Et concernant l'orientation vers l'université, l'actuelle Ministre ne souhaite pas la mise en place « de mesures spécifiques pour les bacheliers professionnels à l'université », mais le tutorat ou l'année de détermination que promeut le ministère, doit leur bénéficier comme aux autres étudiants qui doutent de leur orientation et de leur réussite. Ainsi on peut lire dans le dossier de presse présenté par le ministère une invitation des établissements d'enseignement supérieur à mettre en place une licence professionnelle en 3 ans, à développer l'apprentissage dans les formations de niveau II et III ou encore à assurer un suivi de l'insertion professionnelle des BTS.

De son côté Thierry Mandon, ministre de l'ES déclare le 8 décembre que "Le bac professionnel s'ouvre de plus en plus vers le supérieur et on doit l'accompagner de façon plus précise", puis il promet "une meilleure cohérence entre l'offre de formation professionnelle et les STS", et donc de nouvelles STS dans les académies. Et pour atteindre ces objectifs deux formules sont avancées : "renforcer la période de stage en entreprise" et "avoir un accompagnement plus personnalisé des élèves".

Pendant les travaux du dernier CAEN du 25 novembre 2015, nous avons soulevé les problèmes liés à l'accompagnement personnalisé et Monsieur le Recteur nous a demandé plus de précisions. Après notre exposé démontrant les lacunes de l'AP et quelques pratiques néfastes pour le élèves et les enseignants, **le Recteur a proposé l'organisation d'un GT autour de l'accompagnement personnalisé.**

**Pour l'enseignement professionnel**  
**> Ne lâchons rien !**



## Un projet d'arrêté modifie les grilles horaires des 3<sup>ème</sup> prépa-pro

Un projet d'arrêté relatif aux classes de 3<sup>ème</sup> Prépa pro a été à l'ordre du jour du Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE) du 10 décembre 2015. Une annexe détaille les volumes horaires des enseignants applicables aux élèves de ces classes et le texte précise qu'à « titre dérogatoire, et de façon pondérée, des aménagements de ces volumes horaires peuvent être prévus dans le projet d'établissement, après accord du recteur d'académie, notamment pour tenir compte des spécificités de ces classes lorsqu'elles sont implantées en lycée. »

### Les volumes horaires des enseignements :

Enseignements	Horaires hebdomadaires
Éducation physique et sportive	3 heures
Enseignements artistiques	2 heures
Français	4 heures
Histoire - Géographie - Enseignement moral et civique	3,5 heures
Langues vivantes	5,5 heures
Mathématiques	3,5 heures
Sciences et technologie	4,5 heures
Découverte professionnelle	6 heures (216 heures annualisées)
<b>Total*</b>	28 heures + 4 heures

\* S'ajoutent à ces enseignements au moins 10 heures annuelles de vie de classe par niveau et les 4 heures hebdomadaires sont consacrées aux enseignements complémentaires (accompagnement personnalisé et enseignements pratiques interdisciplinaires).

### Complément de découverte professionnelle

Les enseignements complémentaires "concourent à la découverte de différents champs professionnels afin de permettre aux élèves de construire leur projet de formation et d'orientation, sans se limiter à ce seul objectif". Une **dotation horaire spécifique de six heures** vient s'ajouter à la dotation horaire supplémentaire prévue dans l'arrêté sur la réforme du collège.

L'enseignement de complément de découverte professionnelle représente **un volume annuel de 216 heures** qui comprennent des visites d'information, des séquences d'observation, voire des stages d'initiation ou d'application.

### Positions du SNUEP :

➔ L'enseignement de complément de découverte professionnelle (216 h) est toujours annualisé. Pendant ce CSE, le SNUEP a déposé un amendement réclamant 6 h par semaine.

➔ Le SNUEP demande la suppression du fléchage des 4 h d'EPI et d'AP.

➔ Le SNUEP-FSU demande que l'ensemble de ces classes puissent travailler en groupe à effectif réduit sur l'ensemble des enseignements.

➔ On reviendra dans un prochain Bulletin académique sur les amendements proposés par le SNUEP pendant ce Conseil Supérieur de l'Éducation du 10 décembre 2015 ainsi que sur les votes des différentes organisations.

## « Le dernier mot laissé aux parents »

---

---

La seconde étude sur l'expérimentation du "dernier mot laissé aux parents" pour l'orientation en fin de 3<sup>ème</sup> n'a pas eu d'effet majeur sur l'orientation des élèves. " La nouvelle procédure d'orientation en fin de collège, expérimentée depuis la rentrée scolaire 2013 dans une centaine d'établissements publics, confère à la famille un pouvoir de décision en dernier ressort. À l'issue de la première année, cette expérimentation n'entraîne pas, en moyenne, d'augmentation ou de diminution majeure des taux de passage vers la seconde générale et technologique ou le second cycle professionnel", note la Depp.

**Mais cela n'empêche pas le SNUEP d'exiger que les collégiens soient mieux informés et préparés pour une orientation choisie et non subie, et que les élèves qui ont un projet professionnel, quelque soit leur niveau, soient encouragés pour intégrer l'enseignement professionnel.**

## Apprentissage ; la baisse des effectifs se confirment mais toujours plus de moyens.

---

---

Les entrées en apprentissage sont en baisse de 3,7% par rapport à l'année précédente, selon des données provisoires mises en ligne vendredi par le ministère du Travail.

Quelque 64.400 jeunes sont entrés en apprentissage en octobre 2015, contre 66.900 en octobre 2014, selon les chiffres de la Dares, service des statistiques du ministère.

Il faut noter que cette baisse est camouflée par une très nette hausse des flux d'apprentis du secteur public : +35,9% en octobre. Car le nombre réel est de 61 000 apprentis dans le privé, soit 5% de moins qu'en octobre 2014 et 10 % de moins qu'en octobre 2012.

L'apprentissage est en nette perte de vitesse depuis deux ans: les entrées dans le dispositif ont baissé de 3% en 2014, après une chute de 8% en 2013.

Cela laisse augurer d'une troisième année de rang de repli de l'apprentissage, après les chutes enregistrées en 2013 (- 8 %) puis 2014 (- 3 %). On est loin de l'objectif fixé par l'exécutif : atteindre 500.000 jeunes apprentis en 2017, contre 352.000 aujourd'hui.

Mais le SNUEP ne se lassera de dénoncer cette politique qui mobilise des moyens publics considérables sans aucun bilan. **TROP C'est TROP.**

## Congrès départementaux de la FSU :

Nous invitons tous les collègues à participer activement aux congrès départementaux de la FSU. Nous restons à votre disposition pour vous fournir toutes les informations et documents nécessaires.

**Le bureau académique du SNUEP-FSU  
vous souhaite de bonnes fêtes et de bonnes vacances**